

Direction Générale

N° AR21000431

EPAMARNE
Désignation des représentants

Le Maire de la Ville de Lagny-sur-Marne,

VU le décret n°2016-1838 du 22 décembre 2016 modifiant le décret n°72-770 du 17 août 1972 et relatif à l'établissement public d'aménagement EPAMARNE notamment son article 5.2,

VU l'arrêté AR20000367 du 10 septembre 2020 qu'il convient de modifier,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un nouveau suppléant au sein de l'établissement public d'aménagement EPAMARNE à la suite de la démission de Mme Monique CAMAJ

ARRETE

ARTICLE 1 : est désignée en tant que représentante suppléante de la commune de Lagny-sur-Marne au sein de l'établissement public d'aménagement EPAMARNE :

- Mme Nacera BRATUN

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le représentant de l'Etat dans l'Arrondissement de Torcy,
- A l'établissement public d'aménagement EPAMARNE,
- L'intéressée.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le dix-sept septembre 2021

Pour extrait conforme

Jean Paul MICHEL

Certifié exécutoire à la suite de sa transmission en Sous-Préfecture le : 23/09/2021
A son affichage le : 23/09/2021
Lagny-sur-Marne le : 23/09/2021



Maire de Lagny-sur-Marne